



## Les 7,5 km de piste cyclable le long de la rocade

Le 8 janvier, M-Claire, Daniel, Patrick (3 membres de notre bureau) sont allés sur la piste qui longe la rocade (au Sud de St Lô). ; ils ont pu constater sur place les remarques faites sur plusieurs fiches de doléances.

### Partie 1 De Nissan à Intermarché, 3 km

Cette partie est récente avec peu de dénivelé et un enrobé de qualité.

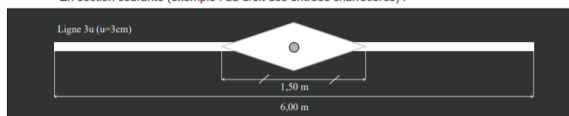
Au départ, la piste n'est pas indiquée, elle se situe au sud de la rocade. Quand on vient de St-Lô il faut traverser la route.

- Plusieurs poteaux verticaux (avec une bande réfléchissante) sont implantés au milieu de la piste. Ils empêchent le passage des voitures mais sont des obstacles pour les vélos surtout si le soleil est rasant. Une peinture au sol (ligne central) améliorerait sans doute leur visibilité.

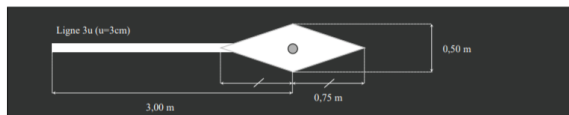
Exemple :

> Dimension des losanges en marquage accompagnant les potelets implantés à l'axe des pistes bidirectionnelles :

- En section courante (exemple : au droit des entrées charretières) :



- Aux intersections :



Deux poteaux verticaux au niveau du lieu-dit Le Hamel pourraient être retirés. Dans ce cas il faudrait renforcer sur quelques mètres, le bas-côté gauche de la piste.

- La piste n'est pas indiquée et peu visible pour les cyclistes qui arrivent par la rue Jouhaux (ancienne usine Moulinex).
- Au groupe FIM (en face du stade des Ronchettes) elle s'arrête sans prévenir et il n'y a pas de signalétique pour suivre le contournement. Si on ne connaît pas la liaison, il n'y a rien pour trouver son chemin. Un marquage au sol pourrait être une 1ere réponse rapide.  
Remarque : ce contournement n'est pas très adapté aux vélos de route. Ils sont nombreux à prendre la rocade.
- Ce contournement nous amène au niveau de la route de Torigni, (au rond-point en face du garage Renault). À ce niveau, on a fait un petit détour pour aller au hall des expositions et au stade de football. **Une tranchée dangereuse** est à sécuriser au niveau du garage Renault.

Retour au rond-point et à la piste.

- Au niveau de la piscine on a un cédez le passage : on ne voit pas les voitures qui arrivent derrière nous et qui se dirigent vers la piscine.
- Au niveau du restaurant La Boucherie on a un nouveau cédez le passage et le problème des voitures qui arrivent de l'Est (derrière nous).

## Partie 2 Du rond-point d'Intermarché à la route de Villedieu (un peu moins de 3 km).

La piste cyclable est située à droite de la rocade. Il n'y a pratiquement pas de dénivelé.

- Après 100 m nous rencontrons un panneau cédez le passage à l'entrée du Mc Do. Toujours le même problème : les voitures qui arrivent de l'Est et qui se dirigent vers cette enseigne ne sont pas visibles.
- 100 m et... cédez le passage au niveau des pompiers ;
- 50 m et ... encore un cédez le passage au niveau du garage Audi,.

On arrive au rond-point avec la route de Tessy. Sur cette partie que nous venons de faire, la piste était bien séparée de la route et des champs (un bas-côté à droite et un à gauche).

- A partir du rond-point de la route de Tessy et sur environ 200 m la piste n'est pas séparée de la route et de nombreux gravillons se retrouvent sur la piste. Pour les vélos de ville et les VTT ça passe, mais pour les vélos de route le risque de crevaison est réel.
- Ensuite un léger terre-plein nous protège de la route. Par contre sur notre droite, les champs sans haie ni clôture sont labourés jusqu'au ras de la piste cyclable. Ils sont à plusieurs endroits, accessibles par les tracteurs en coupant la piste ; plusieurs cyclistes nous ont signalé que c'est souvent très sale et glissant.
- Nous arrivons au SDIS, avec un cédez le passage devant une barrière de parking fermé. La piste cyclable ne permet pas d'aller tout droit jusqu'au conseil départemental. Pourquoi ? Des marques de pneus sur le bas-côté indiquent toutefois le passage de nombreux cyclistes.
- On prend à droite et on arrive dans la cité, la Seigneurie où il n'y a pas d'indication sur le chemin à suivre.



A l'entrée de ce lotissement, pour les cyclistes qui se déplacent dans l'autre sens le seul panneau de signalisation présent est pour le moins ambigu :

Contrairement à ce qu'il pourrait suggérer, il ne faut pas tourner à gauche. Il faut aller tout droit, sur la voie marquée sans issue.

### Partie 3 : De la route de Villedieu (en dessous du garage Macon) vers Agneaux. 1,5 km

Contrairement aux 2 tronçons précédents, celui-ci a un dénivelé important.

On descend au niveau de la Vire pour remonter ensuite vers les centres commerciaux (Leclerc et autres). Il n'y a pas de terre-plein entre la piste et la route.

Dès le départ, en pleine descente, on a un cédez le passage pour laisser la priorité aux véhicules qui pourraient arriver d'un chemin qui dessert des champs !

La belle descente incite à la vitesse mais le revêtement et les nombreux gravillons ne le permettent pas. Il y a des trous et de l'herbe en particulier au niveau du pont sur la Vire.

Lorsqu'on remonte vers les centres commerciaux, la circulation s'intensifie et la piste est interrompue par 3 ronds-points sans aménagement pour les vélos.

L'arrivée n'est pas claire est incite à prendre le trottoir.

### Conclusion

La piste cyclable, qui suit la rocade de l'entrée Est de Saint Lô (rond-point du Bessin) jusqu'à Agneaux à l'Ouest n'est pas valorisée suffisamment. Elle devrait être signalée par des panneaux pour les cyclistes arrivant à Saint Lô ou Agneaux ou pour ceux qui veulent la rejoindre à partir du centre.

Pour être plus fréquentée y compris par les vélos de route, elle a besoin d'être mieux entretenue ; un balayage fréquent est nécessaire.

La partie entre la route de Tessy et le SDIS est particulièrement exposée aux graviers et aux passages de tracteurs.

Pour le dernier tronçon Route de Villedieu/Agneaux, en plus de l'entretien, une remise en état est indispensable.

La piste s'arrête sans prévenir à 2 endroits (en face du groupe FIM et près du SDIS) et les liaisons ne sont pas totalement aménagées et balisées.

Les voitures qui prennent la rocade, de la route de Bayeux vers Agneaux jusqu'au pont sur la Vire, sont arrêtées 7 fois (7 ronds-points). Les vélos qui prennent le même itinéraire sur la piste sont arrêtés 15 fois (aux 7 ronds-points, et à 8 cédez le passage) !

Un projet d'urbanisme est prévu vers le Hutrel (route de Tessy / SDIS). Nous devons être vigilant pour que ce projet n'impose pas aux cyclistes des nouveaux cédez-le passage.

Actuellement la jonction avec le halage, au niveau du pont qui enjambe la Vire est possible en VTT ou à pieds. Malgré le dénivelé assez important, il serait peut-être possible d'aménager ce passage pour permettre l'accès en vélo de ville et en VTC.